

Charte d'engagement pour l'accessibilité

PREAMBULE

AM Consultants Formation s'engage à rendre ses formations accessibles à tous les publics, en tenant compte des diversités de besoins et de capacités des apprenants. Cette charte d'engagement définit les principes et les actions que nous mettons en œuvre pour promouvoir l'inclusion et l'égalité des chances dans l'accès à nos formations.

Cette charte d'engagement est conforme aux dispositions de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits des personnes handicapées et à la loi n° 2019-821 du 6 juillet 2019 relative à la liberté de choisir son avenir professionnel.

A. ARTICLE 1 : ENGAGEMENT GENERAL

AM Consultants Formation s'engage à :

- **Identifier et supprimer les obstacles à l'accessibilité** de ses formations, qu'ils soient physiques, sensoriels, cognitifs ou organisationnels.
- **Mettre en place des solutions techniques et pédagogiques** adaptées aux besoins des apprenants en situation de handicap.
- **Former ses équipes** aux questions de l'accessibilité et à la prise en compte des besoins spécifiques des apprenants.
- **Communiquer de manière claire et accessible** sur ses formations et les modalités d'accès.
- **Collaborer avec les acteurs de l'accessibilité** pour identifier les bonnes pratiques et partager nos expériences.

B. ARTICLE 2 : ACTIONS CONCRETES

Pour concrétiser cet engagement, AM Consultants Formation met en place les actions suivantes :

- **Rendre accessible son site web.**
- **Proposer des formations en présentiel et à distance** accessibles aux personnes en situation de handicap.
- **Mettre à disposition des supports de formation** dans des formats accessibles (texte alternatif, FALC, etc.) sur demande.
- **Adapter les rythmes et les modalités pédagogiques** aux besoins des apprenants.
- **Offrir des services de tutorat et d'accompagnement** individualisés.
- **Mettre en place des procédures de signalement** des problèmes d'accessibilité.

C. ARTICLE 3 : ÉVALUATION ET SUIVI

AM Consultants Formation s'engage à évaluer régulièrement sa politique d'accessibilité et à suivre les progrès réalisés. Cet engagement se traduit par :

- La réalisation d'enquêtes de satisfaction auprès des stagiaires en situation de handicap.
- La mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions d'amélioration identifiées par l'intermédiaire de son plan d'action qualité.

CONCLUSION

AM Consultants Formation considère que l'accessibilité est une condition essentielle à la qualité de ses formations. Cette charte d'engagement témoigne de notre volonté de mettre en œuvre une politique d'accessibilité ambitieuse et inclusive. Nous sommes convaincus que l'accessibilité est un enrichissement pour tous et qu'elle permet de créer des environnements d'apprentissage plus équitables et plus stimulants.

Pour toute question relative à l'accessibilité des formations de AM Consultants Formation, vous pouvez contacter notre référent handicap à l'adresse suivante : thomas.barras@formation.am-consultant.fr